

Après avoir déjà engagé la centralisation en 2024 des annexes 1, 2 et 3 – respectivement à Paris pour les journalistes, en Bretagne pour les marins-pêcheurs et en PACA pour les dockers – la direction générale poursuit aujourd'hui cette même logique, en souhaitant centraliser le traitement des formulaires U1 et des demandes d'allocation frontalières sur la région Grand Est. **La CGT constate que cette décision s'inscrit une nouvelle fois dans une démarche technocratique, prise sans réel bilan préalable des précédentes centralisations.** Même si après notre demande sur ce sujet, un retour d'expérience sera présenté en CSEC, mais cette analyse aurait dû précéder, et non suivre, la présentation d'un nouveau projet de cette ampleur.

La direction met en avant des objectifs d'efficacité et annonce une dotation spécifique en ETP pour la région Grand Est. Le choix du Grand Est est présenté comme « naturel » au regard de son poids dans l'activité frontalière, mais cela ne doit pas masquer l'absence d'étude d'impact fine sur les autres régions, ni sur la capacité réelle de la plateforme à absorber, dans la durée, l'ensemble de la charge nationale U1 et DAL. **Derrière ce discours, c'est bien la question des redéploiements d'effectifs dans les autres régions qui se pose.** Nous ne pouvons que constater que le principal objectif de ce projet est d'accompagner le gain ETP en lien avec la démarche efficacité, et non prioritairement d'améliorer les services rendus à nos usager.es et les conditions de travail des agent.es indemnisation. En effet, qu'en sera-t-il, demain, pour les agent.es GDD des territoires fortement concernés par l'activité frontalière – notamment en ARA, BFC ou HDF ? Ces collègues verront-ils leurs missions amputées, leurs postes fragilisés, ou seront-ils incités à devenir conseiller à l'emploi ? De même le renfort de 30 ETP en région Grand Est semble bien être un renfort provisoire, au-delà du plafond d'emploi régional, mais pour combien de temps ? De plus, la direction nous informe compter sur le déploiement d'un nouveau RPA « sans aucune garantie qu'il fonctionne » de l'aveu même de la DG aujourd'hui en séance. Ce RPA permettrait de nouveaux gains, même si ce « robot » ne nous a pas été présenté. Nous n'avons donc pas d'information claire ni sur le niveau de charge supplémentaire pour les agent.es de la plateforme Grand Est, ni de garanties concrètes pour les agent.es GDD de certains sites qui vont être fortement impactés du fait de leur contribution à l'activité frontalière. Par ailleurs, nous pouvons craindre que les informations dans les CSE d'établissements ne soient pas à la hauteur des impacts pour les personnels, la direction ne nous garantissant pas des processus d'information consultation dans tous les établissements.

Nous prenons aussi note que plusieurs régions dites « sponsors » ont participé à la construction du projet (ARA, BFC, Grand Est, HDF, IDF) et que déjà, d'autres expérimentations sont engagées : centralisation du trop-perçu fraude ou réflexion sur les dossiers CSP. **Autrement dit, cette réorganisation ne semble qu'une étape dans une logique de centralisation, de standardisation du Service Public de l'Emploi, au détriment de la proximité et du savoir-faire des équipes locales.** Nous pouvons craindre que ces projets soient sources de déséquilibre : **la spécialisation extrême pour certains agent.es et l'appauvrissement des missions pour d'autres**, surtout que ceux-ci resteront les premiers interlocuteurs des privé.es d'emploi à l'accueil des sites. Nous tenons à rappeler que l'activité frontalière, comme toute l'activité indemnisation, ne se résume pas à une saisie et une liquidation.

La CGT dénonce également les motivations sous-jacentes de cette centralisation. En réalité, la direction cherche à sécuriser l'application du [décret 2025-252 du 20 mars 2025 relatif aux éléments constitutifs de l'offre raisonnable d'emploi](#). Ce texte introduit une baisse d'indemnisation et une redéfinition restrictive de l'ORE pour les allocataires ayant travaillé à l'étranger, visant notamment les 465 000 travailleurs frontaliers dont les salaires sont plus élevés. **La centralisation du traitement frontalier n'est donc pas qu'une question d'organisation administrative : c'est un outil d'un dispositif politique visant à appliquer coûte que coûte une mesure injuste et discriminante à l'encontre de ces salarié.es.** La CGT a porté recours auprès du Conseil d'Etat pour le dénoncer. Pour toutes ces raisons, **la CGT émet un avis défavorable sur ce projet de centralisation de l'activité frontalière.**

Résultat du vote du CSEC :

Contre : 9 voix : **CGT** – FSU – STC - + 1 FO

Abstention : 10 voix : SNAP - CFDT - CGC

NPPV : 4 voix : FO (avis circonstancié)